

# Nouvelles règles de stationnement à Morges

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023



**morges**  
VILLE DE MORGES

Publié en septembre 2023

## Les horaires et tarifs de stationnement évoluent

### Pourquoi?

Pour réduire les nuisances car trop d'automobilistes parcourent inutilement des kilomètres à la recherche de places de parc.

Pour faciliter l'accès aux places de parc des personnes résidant à Morges ainsi que de la clientèle des commerces.

### Où?

Sur tout le territoire morgien. Règles non applicables aux parkings payants privés.

### Quand?

Entrée en vigueur du nouveau tarif horaire le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Mise en place progressive des nouveaux régimes de stationnement, zone par zone, jusqu'à l'été 2024.

### Comment?

Par de nouveaux panneaux de signalisation et des marquages au sol.



## Quelques nouveautés

### Des horaires clairs

Les règles de stationnement sont en vigueur du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30. En dehors de ces heures, ainsi que les dimanches et jours fériés, le stationnement est libre et gratuit.

### Un coût harmonisé

Dans les zones payantes, le tarif est de CHF 2.00 par heure, soit le même prix que dans la plupart des parkings souterrains.

### Un centre-ville plus attrayant

Il sera possible de stationner jusqu'à 2 heures au centre-ville. Cette mesure profite aux commerces, aux services et à leur clientèle.

### Un macaron sous conditions

Sous certaines conditions, un macaron au prix de CHF 600.00 par an pourra être demandé auprès de Police Région Morges. Le macaron concerne certains secteurs des zones limitées à 2 ou 3 heures.

## En savoir plus

Suivez l'avancée des changements sur

[morges.ch/stationnement](https://morges.ch/stationnement)



Et sur nos réseaux sociaux

  [@villedemorges](https://www.facebook.com/villedemorges)



**Ville de Morges**

Greffe municipal  
Place de l'Hôtel-de-Ville 1  
1110 Morges

021 804 96 40  
[greffe@morges.ch](mailto:greffe@morges.ch)

## Nouveaux régimes de stationnement

-  Max. 30 minutes, payant
-  2 heures, payant
-  Max. 3 heures, gratuit
-  Max. 5 heures, payant
-  10 heures, payant
-  Beausobre: max. 10 heures, payant jusqu'à 22 heures

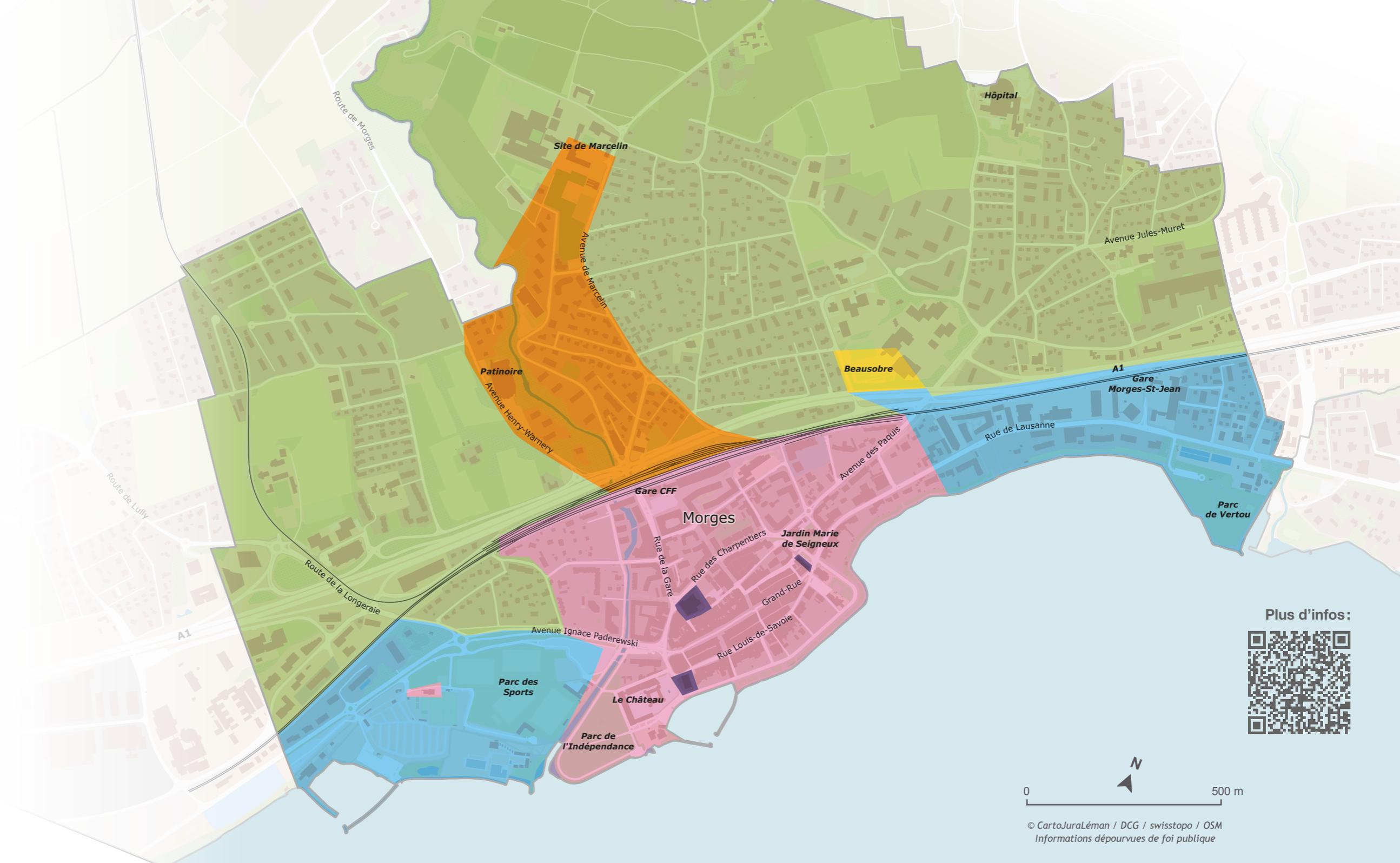
### Tarif en zone payante

CHF 2.00/heure

### Stationnement libre et gratuit

De 18h30 à 8h.

Les dimanches et jours fériés.



Plus d'infos :

